

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1398

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Vie associative - Subventions aux associations - Accompagnement des associations et engagement et citoyeneté - Année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Yves Ben Itah

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1398**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Vie associative - Subventions aux associations - Accompagnement des associations et engagement et citoyenneté - Année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon

Les quelque 30 000 associations présentes sur le territoire métropolitain sont un élément de vitalité démocratique et autant d'espaces ou de lieux d'expression ou d'acquisition de compétences individuelles et collectives, d'expérimentation et d'innovation sociale. Elles sont également vectrices d'inclusion sociale.

À travers ses différentes politiques publiques thématiques, la Métropole apporte un important soutien financier à environ 1 100 d'entre elles chaque année. En complémentarité de ses politiques publiques, la Métropole a mis en place 2 dispositifs de subventions au titre de sa politique de la vie associative, pour soutenir des associations qui jouent un rôle particulier sur le territoire :

- avec le dispositif soutien à l'accompagnement des associations, la Métropole souhaite contribuer à consolider la situation des structures associatives au service des autres associations, qui leur permettent de se professionnaliser et de se structurer, leur fournissent des services et des outils, et parfois un accueil physique,

- le dispositif engagement et citoyenneté vise à encourager les projets associatifs dont l'objet est de contribuer à la diffusion d'une culture de l'engagement et de l'esprit citoyen dans la société.

Dans le cadre de la présente délibération, il vous est proposé de renforcer le soutien de la Métropole aux associations qui répondent aux enjeux visés dans ces deux dispositifs.

II - Propositions de soutien aux acteurs du développement et de la structuration de la vie associative et de la promotion du bénévolat

Il est proposé à la Commission permanente de soutenir 14 structures qui contribuent au développement de la vie associative et à la promotion du bénévolat et dont le rôle structurant est essentiel au maintien de la vitalité du secteur associatif du territoire, pour un montant total de 154 500 €.

Un grand nombre d'acteurs portent des projets ayant un impact fort sur le quotidien des citoyens, dans les évolutions des pratiques en matière de citoyenneté et d'environnement. Ces porteurs de projet ne disposent pas toujours des compétences et des ressources internes leur permettant de se déployer ou de se pérenniser.

Sur le territoire métropolitain, des structures associatives interviennent auprès des porteurs de projets ou associations constituées pour les renforcer dans leur gouvernance par l'apport et le partage de compétences, par le développement du bénévolat. D'autres interviennent également pour les aider sur la gestion associative, la question du modèle économique, la recherche de financements, etc.

La plupart de ces structures mènent, d'autre part, des activités d'animation locale. Elles mettent en place des actions qui contribuent à la création de lien social et renforcent la mixité, elles accompagnent des projets d'habitants et encouragent ainsi les initiatives citoyennes. Elles participent également à la promotion de l'engagement citoyen et de la participation des habitants à la vie de la cité.

1° - Structures d'accompagnement à la vie associative

a) - Coordination des structures d'appui à la vie associative en Auvergne-Rhône-Alpes -SAVAARA

SAVAARA est un réseau régional au service du développement de la vie associative regroupant une vingtaine de points d'appui à la vie associative, dont 4 présents sur le territoire de la Métropole (le Centre culturel œcuménique à Villeurbanne, le Centre associatif Boris Vian à Vénissieux, l'Espace projets inter-associatifs à Vaulx-en-Velin et la Maison des jeunes et de la culture -MJC- de Sainte-Foy-lès-Lyon).

Il a pour objet le renforcement et la coordination de ses membres dans leurs actions liées à la fonction d'appui à la vie associative. Il bénéficie ainsi d'un ancrage territorial fort, en réunissant des structures expertes en formation et ingénierie associatives, qui sont quotidiennement en contact direct avec des associations du territoire et qui accompagnent leurs dirigeants et bénévoles.

La coordination SAVAARA, avec les points d'appui qui la composent, a développé un outil numérique pour faciliter la communication des associations et leur développement. Les objectifs de cette plateforme sont de :

- proposer un annuaire des associations aux habitants du territoire leur permettant de mieux connaître leurs activités et les événements qu'elles proposent,
- permettre aux associations d'accroître leur visibilité, tout en leur facilitant l'accès à des services de financement participatif, de billetterie etc.,
- devenir, à terme, un centre de ressources de la vie associative (ressources documentaires en ligne telles que des *podcasts*, formations en ligne, documents types, lien vers les sites permettant aux associations d'entreprendre leurs démarches administratives, etc.).

Par délibération du Conseil n° 2021-0820 du 13 décembre 2021, la Métropole a attribué une subvention de 13 000 € à SAVAARA pour achever la mise au point de la plateforme numérique.

En 2022, le projet entre dans une seconde phase de développement avec la mise en service de la plateforme et la volonté de l'animer de manière collective afin qu'elle devienne un véritable centre numérique de référence pour la vie associative.

Une instance de gouvernance sera créée avec, autour de SAVAARA et de ses principaux financeurs que sont la Métropole et l'État, des têtes de réseaux associatives et potentiellement d'autres structures publiques. Elle se rassemblera au moins 2 fois par an avec pour mission :

- de définir l'évolution du contenu de la plateforme,
- de décider de l'intégration de nouveaux partenaires dans le pilotage,
- d'animer un réseau des acteurs de l'accompagnement à la vie associative locale en s'efforçant de suivre les préconisations de la démarche de l'État pour la structuration de l'accompagnement des associations Guid'Asso.

La première réunion de cette instance devrait se tenir avant l'été 2022 afin de réunir les différents partenaires et établir son mode de fonctionnement. La plateforme sera présentée au grand public associatif du territoire à la rentrée de septembre 2022.

Afin de permettre au projet de se déployer dans sa dimension technique, mais surtout dans sa dimension d'animation collective du réseau des acteurs de l'accompagnement, il est proposé d'allouer, pour l'année 2022, une subvention globale de 35 000 €. Une convention de partenariat est également établie et rassemble dans un premier temps la coordination SAVAARA, l'État et la Métropole.

Parallèlement à l'octroi de cette participation financière, la Métropole met à disposition du bénéficiaire des moyens et procédés de communication autour du projet. Cette contribution en nature de la collectivité est évaluée à 10 000 €.

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	1 200	Métropole	35 000
services extérieurs	1 660	Région Auvergne-Rhône-Alpes	1 387
autres services extérieurs	14 225	financement privé : CERA	2 500
charges de personnel	21 802		
Total	38 887	Total	38 887
mise à disposition biens et prestations	10 000	prestations en nature	10 000
Total des charges	48 887	Total des produits	48 887

b) - Points d'appui à la vie associative

Les 4 points d'appui ci-dessous sont membres du réseau SAVAARA.

- Centre associatif Boris Vian à Vénissieux

Le Centre associatif Boris Vian est une association qui a pour mission de développer les initiatives associatives dans les quartiers populaires et de renforcer les capacités d'agir des métropolitains en proposant un espace de ressources au niveau du conseil, de la formation, de la mise en relation entre bénévoles et associations mais, également, un espace de ressources matérielles destiné aux associations (salles de réunions, postes informatiques).

En 2022, l'association envisage de poursuivre le rôle de coordination entre les différents acteurs sur son territoire et la construction de partenariats entre les entreprises et les associations, de contribuer à la formation, aux problématiques émergentes et aux évolutions de la société, d'améliorer les pratiques et faciliter la prise de responsabilités et d'initiatives sur le territoire. Elle souhaite également mettre en réseau les initiatives citoyennes.

Il est proposé d'allouer une subvention de 15 000 € au Centre associatif Boris Vian.

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
386 259	15 000

- Centre culturel œcuménique (CCO) à Villeurbanne

Le CCO est une association qui a pour ambition d'être un laboratoire d'innovation sociale et culturelle, un lieu de rencontre de l'art, de la culture, du lien social, de la citoyenneté et de l'économie sociale et solidaire (ESS), avec l'objectif de développer la capacité d'agir et les compétences individuelles et collectives de personnes et de groupes de personnes. Son activité comporte 3 axes principaux :

- mettre à disposition des moyens, accompagner et qualifier les associations et porteurs de projets collectifs à impact social,

- valoriser la diversité des expressions culturelles et favoriser l'excellence des rencontres à travers l'accueil d'événements organisés par des associations, la production de créations artistiques partagées et la programmation d'événements pluridisciplinaires inclusifs, à l'image du projet associatif,

- développer l'expression et la participation citoyennes, développer les compétences numériques des personnes, en particulier des publics des territoires prioritaires.

En 2022, à la suite de l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction, et dans la perspective du déménagement dans le nouvel équipement la Rayonne prévu en 2023, l'association souhaite retravailler et élargir son offre de formations individuelles et collectives et poursuivre le travail de professionnalisation mené en direction des acteurs associatifs.

Il est proposé d'allouer une subvention globale de 13 000 € (9 000 € en 2021).

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
1 272 349	13 000

- Espace projets inter-associatifs à Vaulx-en-Velin

L'Espace projets inter-associatifs est une association qui a pour objectif d'accueillir gratuitement les associations locales, en priorité de taille modeste, et de leur apporter -ainsi qu'aux porteurs de projets collectifs- une information, une aide technique et un accompagnement dans une dynamique de valorisation des projets associatifs. Après une restructuration et la réduction de sa masse salariale, une adaptation a été nécessaire pour continuer les missions dans les meilleures conditions.

En 2022, l'association envisage de poursuivre le soutien technique et pédagogique aux projets associatifs et d'organiser des actions collectives à caractère culturel. Elle a, également, pour projet de relancer les formations à destination des associations pour stimuler la montée en compétences des adhérents et partenaires et d'élaborer des actions et projets d'éducation populaire.

Il est proposé de maintenir la subvention attribuée par la Métropole à un niveau identique à 2021, soit 4 000 €.

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
158 400	4 000

- MJC Marcel Achard à Sainte-Foy-lès-Lyon

La MJC Marcel Achard est une association qui propose, en plus des activités classiques d'une MJC, une activité de point d'appui à la vie associative visant à soutenir et accompagner les petites associations non fédérées, à soutenir les initiatives citoyennes, à accompagner des jeunes porteurs de projets, à conforter la fonction employeur des petites associations, et à favoriser l'engagement des jeunes et des moins jeunes dans des projets collectifs. Depuis 2020, la MJC Marcel Achard fait face à une très forte hausse d'activité du point d'appui.

En 2022, l'association envisage de poursuivre l'accompagnement aux petites associations de la Métropole en portant les valeurs de jeunesse et d'éducation populaire.

Devant la forte hausse d'activité du point d'appui (+ 50 %), il est proposé d'allouer une subvention de 9 000 € à la MJC Marcel Achard (5 000 € en 2021).

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
763 000	9 000

c) - Autres structures d'accompagnement

Les structures qui suivent interviennent également dans le champ de l'accompagnement aux acteurs associatifs sur des publics ou des thématiques plus spécifiques. Elles contribuent, également, à la création de lien social et renforcent la mixité, accompagnent des projets d'habitants et encouragent ainsi les initiatives citoyennes.

- Aide à la gestion des associations à Saint-Priest

L'association d'Aide à la gestion des associations est une association d'appui, de conseil et d'accompagnement dédiée au secteur associatif. Structure de développement local et régional, elle soutient le développement des associations et s'inscrit ainsi dans les valeurs de l'ESS. Elle est composée de professionnels bénévoles spécialisés dans les domaines de la comptabilité, de la fiscalité, du droit etc. Elle accompagne les associations sur une longue durée qui peut aller jusqu'à 5 ans.

En 2022, l'association a prévu de recruter un nouveau salarié pour faire face à la forte augmentation des demandes d'accompagnement intervenue depuis la crise sanitaire, qui sature les capacités d'intervention bénévole.

Devant la forte hausse d'activité, il est proposé d'allouer une subvention de 9 000 € à l'association d'Aide à la gestion des associations (6 000 € en 2021).

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
65 000	9 000

- Animafac à Lyon 7ème

L'association Animafac a pour mission d'encourager la mise en réseau d'associations étudiantes au niveau local, régional et national et d'organiser des événements inter-associatifs d'envergure permettant ainsi aux bénévoles de rompre leur isolement et d'échanger à la fois sur des aspects très opérationnels et prospectifs, afin de permettre le développement de nouveaux projets associatifs ou de projets plus ambitieux. Elle œuvre activement à la participation, à l'expression et à l'engagement des jeunes.

Pour 2022, elle souhaite poursuivre la formation des associations à la gestion de projet et la gestion associative, valoriser les associations et leur faire prendre conscience du potentiel de leur projet, et favoriser les échanges et l'interconnaissance entre elles.

Il est proposé d'allouer une subvention de 4 000 € à l'association Animafac (3 000 € en 2021).

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
20 793	4 000

- Maison des solidarités locales et internationales (MSLI) à Lyon 3ème

La MSLI est une association qui porte une double mission en matière de solidarité, en accompagnant et coordonnant les associations dans le développement de la vie associative, ainsi qu'en promouvant et en sensibilisant le grand public à l'engagement citoyen. Elle porte un rôle d'animation locale et favorise la participation des habitants, notamment, au travers du Festival des solidarités qu'elle organise chaque année.

En 2022, l'association envisage de poursuivre ses activités d'accueil et d'orientation du public, d'organisation d'événements de sensibilisation, de communication, de formations à destination des volontaires en service civique, et compte développer et accentuer la coordination inter-associative. Elle souhaite renforcer et consolider son équipe par l'intégration de nouveaux bénévoles et la mise en place d'un parcours d'engagement des personnes investies dans l'association.

Il est proposé d'allouer une subvention de 8 000 € à l'association la MSLI (6 000 € en 2021).

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
190 550	8 000

- la Maison de l'initiative de l'engagement du troc et de l'échange (MIETE) à Villeurbanne

La MIETE est une association qui a pour but d'accompagner les porteurs de projets individuels ou collectifs, de former et sensibiliser à la différence et à la diversité, de fédérer et animer différents acteurs (associations, structures de l'ESS, collectivités, etc.) et d'expérimenter dans le champ de l'innovation sociale. Elle a un rôle d'animation locale et favorise la participation des habitants. Son action est fondée sur 2 objectifs : favoriser l'action collective en pensant l'accessibilité universelle et la mixité des publics et proposer des alternatives pour favoriser une transformation sociale avec une gouvernance partagée et démocratique.

Elle est, à la fois, un pôle territorial de coopération associatif (PCTA) et lauréate de l'appel à manifestation d'intérêts des tiers-lieux, reconnue Fabrique de territoires. Ce soutien et cette reconnaissance lui permettent de capitaliser et de transmettre son expertise dans le domaine de l'accessibilité universelle, la coopération et la gestion des tiers-lieux.

En 2022, l'association souhaite consolider et développer son offre d'accompagnement des associations et être mieux identifiée sur le territoire en organisant des temps d'interconnaissance et d'échanges de pratiques avec les structures proches.

Il est proposé d'allouer une subvention de 6 000 € à l'association la MIETE (5 000 € en 2021).

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
305 688	6 000

- Locaux Motiv' à Lyon 7ème

Locaux Motiv' est un espace de travail partagé associatif, en gestion collective, qui rassemble une vingtaine de structures en résidence (associations et entreprises). Outre sa vocation d'espace de travail partagé, elle affiche, également, une ambition d'expérimentation et de diffusion de projets de l'ESS.

Elle propose différents formats d'accueil permettant d'accueillir des personnes intéressées par les dynamiques portées par les tiers-lieux ou qui peuvent se retrouver autour de la découverte de projets ou autour de thématiques propres aux structures et permettant ainsi le partage d'expériences.

En 2022, l'association souhaite développer la promotion d'initiatives de l'ESS auprès des acteurs du territoire en organisant des temps dédiés afin de faciliter les liens et interactions entre pratiques émergentes et pratiques déjà professionnalisées.

Il est proposé d'allouer une subvention de 5 000 € à l'association Locaux Motiv'.

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
157 433	5 000

- Designers éthiques à Lyon 7ème

L'association a pour objet la réflexion sur l'usage du numérique et propose, aux concepteurs de services et produits numériques, des outils pour faire évoluer leurs pratiques vers une conception durable et responsable. Parallèlement à son activité sur le numérique, Designers éthiques produit, depuis juin 2021, des *podcasts* sur la vie des associations, intitulés questions d'assos, qui traitent des problématiques rencontrées par les associations. Chaque épisode aborde une thématique à travers le témoignage d'une association et l'intervention d'un expert (universitaire, juriste, etc.) détaillant un aspect précis de la question.

En 2022, elle souhaite poursuivre une diffusion mensuelle de ces *podcasts* et aborder des sujets liés à l'engagement bénévole et à la communication des associations.

Il est proposé d'allouer une subvention de 5 000 € à l'association Designers éthiques.

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
35 818	5 000

2° - Structures œuvrant à la promotion du bénévolat

a) - Fédération des œuvres laïques du Rhône : opération Tous unis, tous solidaires

Créé et animé en 2015, par l'association Les petits frères des pauvres, porté ensuite par Habitat et humanisme en 2018 et le Foyer Notre-Dame des sans-abri en 2019 et 2020, le collectif est piloté par la Fédération des œuvres laïques du Rhône depuis 2021. À partir du mois d'avril 2022, la MSLI assurera la poursuite de l'animation du collectif et le pilotage du projet. Le collectif est composé d'une quinzaine d'associations.

Il répond à un double objectif :

- permettre aux associations de se faire connaître et de convaincre les habitants de les rejoindre en tant que bénévoles,
- permettre aux habitants de découvrir les associations et de tester le bénévolat pour répondre à leurs envies d'engagement.

Sur l'année 2021, 657 habitants se sont inscrits avec une baisse de la proportion des moins de 25 ans et une augmentation très nette des plus de 50 ans. Quatre cent vingt associations se sont inscrites, 715 expériences ont été réalisées. Ainsi, malgré une baisse de la mobilisation, le périmètre de l'opération s'est étendu à 47 communes auprès des habitants (39 en 2020) et à 31 communes auprès des associations (26 en 2020). De nouveaux partenariats se sont, également, créés permettant de constituer un réseau d'acteurs autour des questions de l'engagement et du bénévolat (ex : Je veux aider, Tous bénévoles, Adopte une asso, etc.).

En 2022, le collectif souhaite particulièrement encourager l'engagement des plus jeunes (lycéens, étudiants) en leur permettant d'avoir une première expérience dans le monde associatif, élargir son offre d'expériences et de missions à tous les domaines d'activité et à toutes les communes, et montrer une image positive et moderne du bénévolat. Il souhaite, également, retravailler la campagne de communication à déployer toute l'année.

Il est proposé de maintenir la subvention attribuée par la Métropole à un niveau identique à 2021, soit 30 000 €.

Parallèlement à l'octroi de cette participation financière, la Métropole met à disposition du bénéficiaire des moyens et procédés de communication autour du projet. Cette contribution en nature de la collectivité est évaluée à 22 000 €.

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	1 600	FDVA	3 000
services extérieurs	6 000	Métropole	30 000
autres services extérieurs	3 400	Ville de Lyon	7 000
charges du personnel	44 500	Ville de Villeurbanne	500
autres charges de gestion courante	5 000	AG2R	15 000
		collectif	5 000
Total des charges	60 500	Total des produits	60 500
contributions volontaires en nature (mise à disposition)	22 000	prestation en nature	22 000
Total général	82 500	Total général	82 500

Du fait du principe du pilotage tournant du collectif, la Fédération des œuvres laïques du Rhône est expressément autorisée à reverser une partie de la subvention accordée à la MSLI pour la réalisation du programme annuel à partir du 1^{er} avril 2022 selon les modalités suivantes : reversement en une fois d'un montant de 22 500 €.

b) - France bénévolat à Lyon 2ème

Les missions principales de l'association sont la mise en lien des bénévoles et des associations par des permanences physiques (accueil, écoute, orientation), la promotion du bénévolat au travers de différents outils et la valorisation du bénévolat (délivrance du passeport).

En 2022, l'association souhaite renforcer les soutiens aux associations et aux bénévoles par des contacts personnalisés et plus fréquents, grâce à une équipe de conseillers, et poursuivre leur projet jeunes et bénévolat tout en favorisant le lien intergénérationnel.

Il est proposé d'allouer une subvention de 3 500 € à l'association France bénévolat (2 500 € en 2021).

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
17 000	3 500

c) - Pro Bono Lab à Lyon 6ème

Créée en 2011, l'association Pro Bono Lab est un laboratoire d'innovation citoyenne spécialisé en bénévolat et mécénat de compétences dont l'ambition est de permettre aux organisations à finalité sociale d'accéder aux compétences dont elles ont besoin. Pour ce faire, Pro Bono Lab invente et essaime des formats d'engagement innovants en coopérant avec les entreprises, les fondations, les associations, les collectivités, les universités et les grandes écoles, en France et à l'étranger.

L'association, grâce à ces différents programmes d'engagement, accompagne un large public : personnes en situation de handicap, jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, aidants familiaux, etc.

En 2022, l'association souhaite poursuivre le conseil et l'accompagnement des associations dans leurs besoins de compétences selon plusieurs étapes : réalisation d'un diagnostic global du fonctionnement et des attentes de l'association, recrutement de volontaires, organisation et suivi de la mission d'accompagnement et l'évaluation.

Il est proposé d'allouer une subvention de 8 000 € à l'association Pro Bono Lab (7 000 € en 2021 pour le programme Factory)

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
178 718	8 000

III - Propositions de soutien aux acteurs de l'engagement et de la citoyenneté

Par son intervention, la Métropole souhaite encourager les projets associatifs qui s'emploient à éveiller la conscience citoyenne, le libre arbitre et le pouvoir d'agir des habitants et à diffuser les valeurs du vivre ensemble et de l'engagement au service de la société.

Il est proposé de soutenir 16 projets associatifs, pour un montant de 88 000 €, permettant de répondre aux enjeux suivants :

- l'apprentissage de la citoyenneté (connaissance des droits et devoirs du citoyen, connaissance des institutions, acquisition d'une capacité d'agir en tant que citoyen éclairé),
- l'éducation au débat et à la tolérance, prévention de la violence,
- l'éducation aux médias traditionnels et à l'image : acquisition d'un esprit critique, d'une ouverture d'esprit et des valeurs exposées ci-dessus, respect de la liberté d'expression,
- la promotion de l'engagement citoyen, en particulier auprès des jeunes.

1° - Association de la fondation étudiante pour la ville - AFEV à Lyon 7ème

L'association a pour objet la mobilisation d'étudiants bénévoles dans des actions de solidarité, notamment, dans les quartiers en difficulté. Trois modalités d'engagement sont proposées aux étudiants : le bénévolat dans le programme mentorat, le volontariat en service civique, le programme Kolocation à projets solidaires (KAPS), de colocation des étudiants dans des quartiers populaires accompagné d'actions de solidarité menées pour et avec leurs voisins.

L'objectif, pour 2022, est de développer des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur, de formation professionnelle ainsi qu'avec des acteurs sociaux du territoire pour répondre aux problématiques sociales et de santé des jeunes.

Il est proposé de reconduire la subvention accordée en 2021, d'un montant de 7 000 € à l'association AFEV.

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
24 719 641	7 000

2° - La Caravane des dix mots à Lyon 3ème

L'association favorise l'expression artistique et citoyenne et la participation à la vie culturelle dans une démarche en faveur de la cohésion sociale et elle entretient les échanges interculturels et le dialogue à travers des actions artistiques, éducatives, pédagogiques et de sensibilisation.

Elle anime des ateliers artistiques et culturels de la Caravane Auvergne-Rhône-Alpes en lien avec plusieurs structures métropolitaines (centres sociaux, collèges et lycées, MJC, associations, hôpitaux, centres pénitenciers, maisons de retraite, foyers de primo-arrivants) et des institutions nationales. Elle organise la Biennale des langues, lieu de rencontres et de sensibilisation à la diversité du 19 au 22 mai 2022 à Lyon, en lien avec une centaine de partenaires du territoire métropolitain (institutions, consulats, instituts culturels, associations, universités, artistes, cinémas, musées).

Il est proposé de reconduire la subvention accordée en 2021, d'un montant de 5 000 € à l'association la Caravane des dix mots.

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
346 000	5 000

3° - Le 44 la Maison des passages à Lyon 5ème

L'association a pour objet l'ouverture d'un espace de débats, rencontres, expositions. Elle fait vivre un lieu et un projet culturels consacrés aux dialogues interculturels, à la valorisation de la diversité et à la défense des principes d'égalité et de fraternité.

L'association le 44 la Maison des passages propose des actions culturelles destinées à tous les publics, visant à stimuler les réflexions, les débats et la participation.

Pour 2022, l'objectif de l'association est le développement de partenariats afin de diversifier les publics touchés par les événements qu'elle organise et le renforcement de son ancrage territorial métropolitain.

Il est proposé d'allouer une subvention de 6 000 € à l'association le 44 la Maison des passages (5 000 € en 2021).

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
167 270	6 000

4° - Mouvement pour une alternative non-violente - groupe de Lyon à Lyon 5ème

L'association dite Mouvement pour une alternative non-violente - groupe de Lyon (désignée plus simplement MAN-Lyon) a pour but de promouvoir une culture de non-violence, en particulier dans l'éducation, dans le social, dans la solidarité internationale et dans la défense de l'environnement, en proposant des réflexions, des formations et des actions comme la quinzaine de la non-violence ou des actions de sensibilisation dans les collèges, en vue de favoriser le développement d'une société juste et solidaire.

Il est proposé d'allouer une subvention de 7 000 € à l'association mouvement pour une alternative non-violente (5 000 € en 2021).

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
115 500	7 000

5° - Moderniser sans exclure à Lyon 3ème

L'association Moderniser sans exclure Rhône-Alpes met en œuvre différentes démarches d'accompagnement pour favoriser l'exercice du droit à l'expression. Depuis sa création en 1995, l'association utilise le support vidéo afin de "Filmer la parole" permettant, ainsi, de faciliter l'expression individuelle et collective et l'élaboration de points de vue, de propositions qui concernent des préoccupations quotidiennes, concrètes, de participants peu habitués à s'exprimer.

Pour 2022, elle souhaite organiser Les ateliers du Débathon ayant pour objectif de permettre à des jeunes déjà accompagnés dans un parcours de formation, d'apprentissage, de développement personnel, d'expérimenter la prise de parole, l'écoute et le débat dans un cadre bienveillant, de respect mutuel.

Il est proposé d'allouer une subvention de 5 000 € à l'association Moderniser sans exclure (4 000 € en 2021).

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
21 320	5 000

6° - Singa à Lyon 6ème

L'association a pour objet de favoriser le lien social et les interactions entre les personnes réfugiées en France et les membres de la société d'accueil et de changer leur image. Elle informe et sensibilise aux richesses que les personnes réfugiées peuvent apporter, tout en favorisant l'inclusion de celles-ci. L'objectif est de créer des opportunités et des prétextes à la rencontre qui vont permettre de déconstruire les préjugés sur l'asile et de favoriser l'enrichissement culturel en valorisant les compétences de chacun.

Pour 2022, elle souhaite poursuivre ses actions à travers la promotion de l'accueil citoyen (campagne de communication à travers la plateforme jaccueille.fr, en lien avec le collectif piloté par la Métropole et la Ville de Lyon) et l'accompagnement des accueillants, l'engagement de personnes exilées dans le bénévolat, et des sessions de sensibilisation dans les établissements scolaires et lors des réunions mensuelles.

L'impact de Singa repose sur un ancrage territorial fort. Toutes les actions ont lieu au sein et avec des structures partenaires (MJC, centres sociaux, etc.) sur plusieurs communes.

Il est proposé d'allouer une subvention de 8 000 € à l'association Singa (4 000 € en 2021).

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
169 759	8 000

7° - Possible à Lyon 3ème

L'association agit pour mieux faire comprendre l'univers pénal et carcéral et recréer du lien entre les personnes condamnées et la société. Pour cela, elle conçoit, anime et diffuse des formats inédits de sensibilisation inspirés de l'éducation populaire, dans le but d'informer et de déconstruire les idées reçues.

Les objectifs sont de favoriser, pour les personnes condamnées, un retour durable et sans récidive à la vie sociale et de faciliter leur réinsertion professionnelle.

Il est proposé d'allouer une subvention de 6 000 € à l'association Possible (3 000 € en 2021).

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
280 559	6 000

8° - Tout va bien à Lyon 3ème

L'association a pour objet de diffuser des valeurs positives et des connaissances favorisant le vivre ensemble, le développement d'une conscience citoyenne ; elle mène des actions d'éducation aux médias, d'acquisition d'un esprit critique auprès d'un large public et, notamment, carcéral.

Pour 2022, l'association souhaite développer ses actions en détention qui, actuellement, sont au nombre de 70 (méditations culturelles en prisons et programme de préparation à la sortie) et organiser des animations contre le harcèlement/cyber harcèlement, la lutte contre les discriminations et la prévention de la violence. Elle édite 9 magazines pour favoriser l'engagement, la tolérance.

Par ailleurs, il est prévu la création d'un *podcast* sur la lutte contre les discriminations.

Il est proposé d'allouer une subvention de 7 000 € à l'association Tout va bien (5 000 € en 2021).

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
100 000	7 000

9° - Traces à Lyon 5ème

L'association porte une réflexion sur les migrations au regard de l'histoire et de la mémoire et partage ces réflexions avec un public le plus large possible par un travail en réseau et la mise en place de projets d'actions culturelles et de médiation autour des questions des migrations, tels que le festival des images migrantes, qui met en exergue les films réalisés par, ou avec, des personnes exilées.

Pour 2022, l'association souhaite reconduire l'organisation du projet principal de son réseau, à savoir la Biennale Traces qui aura lieu en automne prochain, et au cours de laquelle seront programmés des projections de films, expositions, spectacles, conférences, lectures et poésie, tables rondes, journées d'études.

Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 6 000 € à l'association Traces (5 000 € en 2021).

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
162 000	6 000

10° - Lyon la Duchère à Lyon 9ème

L'association Lyon la Duchère œuvre, depuis 1996, dans le quartier de la Duchère à Lyon 9ème, auprès des jeunes qu'elle encadre dans le sport, sur des thématiques telles que la citoyenneté ou l'éducation par le sport et la culture.

Pour 2022, elle souhaite développer ses actions en matière d'éducation à la citoyenneté avec la mise en place d'un conseil des jeunes avec un rôle et des actions responsabilisant. Le conseil des jeunes et les jeunes majeurs réaliseront un livret citoyen qui reprendra les droits et les devoirs du citoyen et fera l'objet d'une distribution grand public.

L'association souhaite développer les échanges et les projets au sein du club et poursuivre l'organisation de visites pédagogiques dans des lieux institutionnels tels que le Sénat ou le Parlement européen.

Il est proposé d'allouer une subvention de 8 000 € à l'association Lyon La Duchère.

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
20 000	8 000

11° - Médiatone à Lyon 1er

L'association a pour objet de créer du lien social à travers l'organisation d'événements culturels à visée d'insertion, d'ouverture d'esprit et de respect des autres. Elle accueille des jeunes en chantiers éducatifs ou en travaux d'intérêt général et intervient, également, en milieu carcéral dans le cadre d'ateliers culturels et d'aide à la réinsertion professionnelle.

En 2021, forte du succès rencontré par le salon *Diskover* consacré à l'insertion professionnelle dans le secteur du spectacle vivant, l'association souhaite, pour 2022, poursuivre et développer ses actions tant par son travail de transmission que pour l'organisation d'ateliers *Diskover*.

Par ailleurs, l'association s'est engagée dans une démarche de prévention et d'encadrement des conduites à risques en travaillant avec des associations spécialistes de ces questions (exemples : Avenir santé, *Keep Smiling* et le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues -CARRUD- ruptures).

Il est proposé de reconduire la subvention accordée en 2021, d'un montant de 5 000 € à l'association Médiatone pour ce programme d'actions.

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
1 964 905	5 000

12° - Compagnie Novecento à Lyon 5ème

L'association a pour but de favoriser le mieux vivre ensemble, notamment, en luttant contre les discriminations liées aux handicaps, et de promouvoir la découverte des cultures du monde.

Elle organise différentes manifestations telles que des conférences, expositions, colloques, représentations théâtrales, contes, rencontres dédicaces, voix off, documentaires, soirées musicales, animations culturelles, interventions de formations pour collectivités, entreprises ou écoles. Les thématiques abordées sont l'interculturalité, l'égalité femmes/hommes, le devoir de mémoire, le handicap.

Pour 2022, elle souhaite poursuivre un travail de sensibilisation auprès du jeune public, en particulier, autour de son statut de citoyen, grâce à des interventions auprès d'un public intergénérationnel de type théâtre forum (théâtre dit théâtre participatif), qui mêlent débat et engagement afin de promouvoir au mieux le vivre ensemble.

Il est proposé d'allouer une subvention de 2 000 € à l'association Compagnie Novecento.

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
49 360	2 000

13° - Les cités d'or à Lyon 1er

L'association Les cités d'or est un mouvement d'éducation populaire dont la vocation est de faire émerger de nouveaux citoyens. Elle participe au développement d'une conscience citoyenne par ses actions de sensibilisation auprès de jeunes adultes.

Les écoles buissonnières sont des parcours d'autonomie et de citoyenneté qui réunissent des jeunes de 16-25 ans en service civique dans différentes structures d'accueil du territoire (centres sociaux, MJC, Missions locales).

En 2022, l'association souhaite poursuivre ses activités en continuant de mettre en valeur les ressources citoyennes du territoire et de ses habitants.

Il est proposé d'allouer une subvention de 10 000 €, comme en 2021, à l'association Les cités d'or.

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
706 320	10 000

14° - Association Atou à Lyon 2ème

Cette association a pour but, au travers de la danse, et avec des thématiques issues de la recherche scientifique, de contribuer à l'amélioration des relations sociales dans la cité, de créer un espace où chacun pourra découvrir et développer ses capacités, renforcer sa confiance en soi et sa conscience citoyenne.

Elle souhaite favoriser l'acte citoyen à travers des ateliers qu'elle mène avec différents publics, en partenariat avec des établissements culturels de la Métropole tels que Ramdam, un centre d'art à Sainte-Foy-lès-Lyon, et le CCO de Villeurbanne. En outre, l'association anime divers ateliers de danse participative et de réflexion citoyenne avec les habitants impliquant des personnes porteuses de handicap, des étudiants, des collégiens et mêlant art et sciences, avec pour thématique le cycle de la vie.

Il est proposé d'allouer une subvention de 2 000 € à l'association Atou.

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
105 545	2 000

15° - Association C'est pas des manières à Villeurbanne

L'association a pour objet principal l'organisation de manifestations culturelles afin de promouvoir le renouveau de l'expression artistique. Elle développe, par ailleurs, des actions éducatives et citoyennes autour de ses projets artistiques sur le territoire de la Métropole, dans les établissements scolaires et les structures socio-éducatives (temps scolaire et périscolaire). Elle intervient, également, dans des structures où le public est éloigné de la vie sociale et culturelle tels que les EHPAD ou les établissements spécialisés sur le handicap.

Elle organise des concerts ou conférences musicales illustrés, précédés ou suivis de débats thématiques, accompagnés de films ou documentaires autour des valeurs universelles et humanistes, et encourageant le dialogue, l'échange, l'inclusion, l'ouverture au monde.

Afin qu'elle poursuive ces actions en 2022, il est proposé d'allouer une subvention de 2 000 € à l'association C'est pas des manières.

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
139 500	2 000

16° - Le théâtre du Désordre des esprits - Compagnie Bruno Boeglin à Lyon 1er

L'association a pour but d'organiser, de créer, de produire et de diffuser toutes œuvres dans les domaines artistiques et culturels. Elle organise des ateliers d'écriture, théâtre, musique auprès de publics fragiles, pratiquant l'aller vers, avec un objectif d'inclusion sociale et de promotion de la mixité.

Elle répond aux priorités des habitants qui désirent pouvoir se rencontrer sur le quartier et se parler, et propose des ateliers participatifs composés de réfugiés et de français qui, en 2022, feront l'objet d'une nouvelle création multilingue sur-titrée POVERTA !. Cette année, ils seront accueillis au CCO- la Rayonne (Villeurbanne), lieu des rencontres et des premières restitutions, et s'ouvriront aux usagers des associations hébergées. Deux ateliers seront également mis en place dans le 7ème arrondissement : Si vous étiez Président réunissant seniors et enfants (9/11 ans) avec le partenariat de la MJC Jean Macé.

Il est proposé d'allouer une subvention de 2 000 € au théâtre du Désordre des esprits - Compagnie Bruno Boeglin.

Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
82 765	2 000

IV - Modalités de soutien de la Métropole

Pour les subventions ne donnant pas lieu à conventionnement, le versement des subventions interviendra en une fois, à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération, sur présentation d'un programme détaillé et du budget prévisionnel de l'action subventionnée et au plus tard le 31 décembre 2022.

La Métropole se réserve le droit de contrôler l'activité des associations subventionnées et de demander le remboursement total ou partiel de la subvention si l'objet concerné par la demande de subvention n'est pas réalisé ou poursuivi.

Concernant les subventions aux associations SAVAARA, Fédération des œuvres laïques, MSLI, CCO, AFEV et Lyon la Duchère, les modalités de versement seront définies dans une convention ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 242 500 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé, pour l'année 2022,

b) - dans le cadre du changement en cours d'année du chef de file pour l'animation et la poursuite de l'opération Tous unis, Tous solidaires, la Fédération des œuvres laïques du Rhône est autorisée à reverser 22 500 € à la MSLI,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations SAVAARA, Fédération des œuvres laïques, MSLI, CCO, AFEV et Lyon La Duchère, définissant, notamment, les principes de partenariat entre ces associations et la Métropole ainsi que les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 242 500 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 :

- pour un montant de 149 500 € - opération n° OP39O5781,
- pour un montant de 5 000 € - opération n° OP17O5815,
- pour un montant de 88 000 € - opération n° OP39O5780.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-283418-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
